

## Annexe C12A - Filières ATSS : calendrier des opérations de gestion

## I. Calendriers pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude

A. Tableaux d'avancement (sauf TA AAHC et échelon spécial)						
	Transmission de la liste des agents promouvables par les services académiques à la DGRH : jusqu'au	Information à destination des agents promouvables de leur promouvabilité par les services des rectorats : à compter du	Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (rapport d'aptitude, Crep, etc ; cf annexe C1) : jusqu'au	Examen collégial par l'administration à la DGRH des dossiers des promouvables : jusqu'au	Publication des résultats de promotion par la DGRH : à compter du	Transmission par les services académiques à la DGRH : arrêté académique d'inscription au TA
APA Académique (hors 29 <sup>e</sup> )	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	20/05/2022
APA 29 <sup>e</sup> choix	04/04/2022	04/04/2022	04/04/2022	09/05/2022	20/05/2022	sans objet
SAENES cl EX 29 <sup>e</sup> choix						
SAENES cl SUP 29 <sup>e</sup> choix						
MEN HC national	07/04/2022	07/04/2022	07/04/2022	10/06/2022	17/06/2022	sans objet
MEN 1 <sup>re</sup> classe national	22/09/2022	22/09/2022	22/09/2022	10/11/2022	16/11/2022	sans objet
Infenes HC 29 <sup>e</sup>	09/03/2022	09/03/2022	09/03/2022	08/04/2022	14/04/2022	sans objet
Infenes CS 29 <sup>e</sup>						
INF B CS national						
CTSSS national	22/09/2022	22/09/2022	22/09/2022	10/11/2022	16/11/2022	sans objet
ASSAE P 29 <sup>e</sup>	09/03/2022	09/03/2022	09/03/2022	08/04/2022	14/04/2022	sans objet

<b>B. Tableaux d'avancement au grade d'AAHC et à l'échelon spécial du grade d'AAHC</b>		
	<b>AAHC</b>	<b>Échelon spécial du grade d'AAHC</b>
Au plus tard le 31 janvier 2022	Fin de la mise à jour des historiques de carrière par les académies	sans objet
Au plus tard le 1 <sup>er</sup> février 2022	Transmission des rapports Excel (extraction BO infoview) à la DGRH faisant apparaître pour chaque agent l'historique des fonctions qu'il a exercées	Transmission à la DGRH de la liste des agents identifiés comme promouvables par les académies
Au plus tard le 31 mars 2022	Fin de l'examen par la DGRH des rapports Excel (extraction BO infoview pour le TA AAHC uniquement) et des listes académiques ; transmission par la DGRH de la liste des agents promouvables aux académies	
A compter du 1 <sup>er</sup> avril jusqu'au 15 avril 2022	Information auprès des agents de leur promouvabilité au TA par les académies qui leur apportent, le cas échéant, les éléments de réponse	
Au plus tard le 15 avril 2022 15 avril 2022	Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (rapport d'aptitude, Crep, etc. ; cf annexe C1) et de l'annexe C8A, portant classement alphabétique de l'ensemble des promouvables en deux groupes (« très favorable » et « sans opposition ») décidés par les recteurs, après concertation avec les établissements de l'enseignement supérieur	
	La répartition indicative au sein des deux groupes pourrait être la suivante : 20 % TF, 80 % SO	
	Transmission de la carte comptable académique	sans objet
Jusqu'au 30 juin 2022	Étude collégiale des dossiers à la DGRH	
Le 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Publication de la liste des promus par la DGRH	

<b>Listes d'aptitude</b>						
	<b>Transmission de la liste des agents promouvables par les services académiques à la DGRH : jusqu'au</b>	<b>Information à destination des agents promouvables de leur promouvabilité par les services des rectorats : à compter du</b>	<b>Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (rapport d'aptitude, Crep, etc ; cf annexe C1) : jusqu'au</b>	<b>Examen collégial par l'administration à la DGRH des dossiers des promouvables : jusqu'au</b>	<b>Publication des résultats de promotion par la DGRH : à compter du</b>	<b>Transmission par les services académiques à la DGRH : arrêté académique d'inscription</b>
<b>AAE Académique (hors 29<sup>e</sup>)</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20/05/2022
<b>AAE 29<sup>e</sup></b>	04/04/2022	04/04/2022	04/04/2022	19/05/2022	20/05/2022	Sans objet
<b>SAENES 29<sup>e</sup></b>						
<b>CTSSAE national</b>	07/04/2022	07/04/2022	07/04/2022	24/06/2022	29/06/2022	Sans objet

## Points d'attention

### Accès au grade d'AAHC :

Sont promouvables, par tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022, au grade d'AAHC les agents remplissant les conditions de grade et d'échelon au plus tard au 31 décembre 2022. Pour les viviers 1 et 2, les conditions de durée d'exercice sur emploi fonctionnel ou d'exercice sur fonctions à haute responsabilité (avec cumul éventuel de période sur emploi fonctionnel) sont à remplir au plus tard au 31 décembre 2021.

Chaque académie prendra en considération les APA et DDS affectés dans l'académie mais également les APA et DDS accueillis par voie de détachement sur emploi fonctionnel dans l'académie.

### **Accès par TA aux grades de MEN 1<sup>re</sup> classe et de MEN hors classe et au grade d'INF classe supérieure (cat B) :**

S'agissant du tableau d'avancement au grade de médecin de l'éducation nationale hors classe (MEN HC), les recteurs classeront tous les agents promouvables de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition).

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques veilleront à ce que les dossiers des médecins de santé scolaire ayant vocation à être détachés sur emploi fonctionnel d'une part, et des infirmiers assurant des fonctions en internat d'autre part, fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif.

### **Accès par TA au grade de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) :**

Les recteurs classeront tous les agents promouvables au grade de conseiller technique supérieur de service social de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition).

### Accès par LA au corps des CTSSAE :

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques prendront en considération que les agents classés et inscrits doivent être en capacité d'accepter une mobilité géographique, puisque les nominations dans ce corps s'effectuent au niveau national.

Pour l'ensemble des TA et LA relevant de la DGRH (sauf pour les agents inscrits à la LA d'AAE par les académies), le dernier compte rendu d'entretien professionnel de tous les agents promouvables doit être transmis à la DGRH.

## II. Calendrier prévisionnel des CAPN

CORPS	DATE DE TENUE DES SÉANCES DES CAPN	HEURE	SALLE
<b>AAE – Non-titularisation IRA</b>	13/01/2022	9 h 30	005
<b>AAE – Non-titularisation IRA</b>	15/03/2022	14 h 30	005
<b>AAE – Non-titularisation IRA</b>	07/07/2022	14 h 30	050
<b>AAE – Non-titularisation IRA et CI Révision Crep</b>	13/09/2022	14 h 30	005
<b>Médecin Non-titularisation - Révision Crep</b>	27/09/2022	14 h 30	250
<b>CTSSAE Non-titularisation - Révision Crep</b>	29/09/2022	14 h 30	250
<b>ASSAE Non-titularisation - Révision Crep</b>	04/10/2022	14 h 30	250
<b>Infirmier(e)s cat. A Non-titularisation - Révision Crep</b>	06/10/2022	14 h 30	005
<b>SAENES – Non-titularisation – Révision Crep</b>	11/10/2022	14h 30	050

## Annexe C12B - Calendrier des opérations de la filière bibliothèque - Opérations de gestion au titre de l'année 2022 pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement

### I. Calendriers pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement

Au début de chaque campagne, il appartient aux établissements, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

	Mise en ligne des promouvables	Saisie des propositions et des classements des établissements dans POPPEE-WEB	Date limite de réception des documents	Mise en ligne des agents promus sur POPPEE-WEB
<b>LISTE D'APTITUDE</b>				
Listes d'accès au corps des conservateurs généraux, au corps des conservateurs des bibliothèques et des bibliothécaires	3 février 2022	du 4 février au 25 mars 2022	4 avril 2022	20 <sup>e</sup> semaine
Liste d'accès au corps des Bibas	3 février 2022	du 4 février au 25 mars 2022	4 avril 2022	22 <sup>e</sup> semaine
<b>TABLEAUX D'AVANCEMENT</b>				
MAGP1C/MAGP2C	17 février 2022	Du 17 février au 25 mars 2022	4 avril 2022	24 <sup>e</sup> semaine
Conservateurs en chef	26 août 2022	du 26 août au 21 septembre 2022	28 septembre 2022	46 <sup>e</sup> semaine
Bibliothécaires HC	26 août 2022	du 26 août au 21 septembre 2022	28 septembre 2022	43 <sup>e</sup> semaine
Bibas CE/Bibas CS	26 août 2022	du 26 août au 21 septembre 2022	28 septembre 2022	48 <sup>e</sup> semaine

## II. Calendrier prévisionnel des CAPN

CORPS	DATE DE TENUE DES SÉANCES DES CAPN	HEURE	SALLE
<b>Conservateur et conservateur général</b> Recours entretien professionnel, refus congé de formation, non titularisation	12/05/2022	9 h 30	050
<b>Bibliothécaire</b> Recours entretien professionnel, refus congé de formation, non titularisation	13/12/2022	9 h 30	050
<b>Bibliothécaire assistant spécialisé</b> Recours entretien professionnel, refus congé de formation, non titularisation	25/11/2022	9 h 30	050
<b>Magasinier des bibliothèques</b> Recours entretien professionnel, refus congé de formation, non titularisation	27/10/2022	14 h	050

## Annexe C12I - Calendrier des opérations de la filière ITRF

### I. Calendrier prévisionnel 2022 des opérations de promotion de la filière ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

PRINTEMPS 2022	AUTOMNE 2022
<p><b>Listes d'aptitude 2022 d'accès aux corps IGR, IGE, ASI et TECH RF</b></p> <p><b>Tableaux d'avancement d'accès au grade des ATRF P2C et ATRF P1C</b></p> <p><b>NOTA :</b> Ces deux tableaux d'avancement ne concernent que les ATRF affectés en Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et en Écoles françaises à l'étranger ainsi que les ATRF détachés hors périmètre Éducation nationale – Enseignement supérieur</p>	<p><b>Tableaux d'avancement 2022</b> pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IGR HC Echelon Spécial</li> <li>• IGR Hors classe</li> <li>• IGR 1<sup>e</sup> classe</li> <li>• IGE Hors classe</li> <li>• TCHRF Classe exceptionnelle</li> <li>• TCHRF Classe supérieure</li> </ul>
<p><b>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2</b></p> <p><b>avant le 21 février 2022</b></p> <p><b>pour les LA aux corps des IGR, IGE, ASI,</b></p> <p><b>avant le 24 février 2022 pour la LA au corps des TECH et la saisie dans MAIA.</b></p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi :</p> <p>promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr  promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr  promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr  promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr  promotions_dgrh_atrf@education.gouv.fr</p>	<p><b>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2</b></p> <p><b>avant le 5 septembre 2022</b></p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi :</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr  promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr  promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr  promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr  promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>
<p><b>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX LISTES D'APTITUDE 2022</b></p> <p><b>À compter du 15 juin 2022</b></p>	<p><b>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT 2022</b></p> <p><b>À compter du 14 décembre 2022</b></p>

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

## II. Calendrier prévisionnel détaillé de la campagne 2022 du tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement.

OPÉRATIONS POUR 2022	DATES
Envoi par DGRH C2-2 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Echelon spécial	Mi-mars 2022
<p><b>Pour le vivier 1 :</b> Transmission par les établissements du <b>fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent</b>, conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 de fonctions, par voies postale et électronique pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr</p>	Retour mi-avril 2022
Envoi de DGRH C2-2 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements	Fin juin 2022 au plus tard
Remontée au bureau DGRH C2-2 par voies postale et électronique des dossiers des agents proposés (rapport d'aptitude professionnelle – Annexe C5, rapport d'activité – Annexe C4, curriculum vitae et organigramme) accompagnés des listes récapitulatives des agents proposés, classés par ordre de mérite par les établissements, et les états néants (Annexe C7).	5 septembre 2022
<p>Publication de l'inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial des IGR hors classe</p> <p>Les résultats de la campagne de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</p> <p><a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions</a></p>	À compter du 14 décembre 2022



### III. Calendrier prévisionnel 2022 des commissions administratives paritaires nationales

Ce calendrier est élaboré de manière prévisionnelle et est susceptible d'être modifié. Des CAPN pourront être amenées à siéger à des dates complémentaires si la nature des dossiers le nécessite.

#### 1. Premier semestre

CORPS	POUR LES DEMANDES DE RENOUELEMENT DE STAGE, DE NON TITULARISATION OU DE LICENCIEMENT DES AGENTS RECRUTES  DATE DE RETOUR DU DOSSIER À DGRH C2-2 (rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT)	POUR LES RECOURS Crep <sup>1</sup>  DATE DE RETOUR DU DOSSIER À DGRH C2-2 (saisine CAPN de l'agent, Crep, réponse hiérarchique, Crep modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste)	DATES PRÉVISIONNELLES DES CAPN (premier semestre)
<b>Technicien de recherche et formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>09/05/2022</b>	<b>09/05/2022</b>	<b>02/06/2022 9 h 30</b>
<b>Ingénieur de recherche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>02/05/2022</b>	<b>02/05/2022</b>	<b>31/05/2022 9 h 30</b>
<b>Ingénieur d'études</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>20/04/2022</b>	<b>20/04/2022</b>	<b>19/05/2022 9 h 30</b>
<b>Assistant Ingénieur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>20/04/2022</b>	<b>20/04/2022</b>	<b>19/05/2022 14 h</b>

<sup>1</sup> Crep : Compte rendu d'évaluation professionnelle

## 2. Second semestre

CORPS	POUR LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE STAGE, DE NON TITULARISATION OU DE LICENCIEMENT DES AGENTS RECRUTES  DATE DE RETOUR DU DOSSIER À DGRH C2-2 (rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT)	POUR LES RECOURS Crep <sup>2</sup>  DATE DE RETOUR DU DOSSIER À DGRH C2-2 (saisine CAPN de l'agent, Crep, réponse hiérarchique, Crep modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste)	DATES PRÉVISIONNELLES DES CAPN (second semestre)
<b>Technicien de recherche et formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>05/09/2022</b>	<b>05/09/2022</b>	<b>11/10/2022 9 h 30</b>
<b>Ingénieur de recherche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>14/11/2022</b>	<b>14/11/2022</b>	<b>14/12/2022 9 h 30</b>
<b>Ingénieur d'études</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>14/11/2022</b>	<b>14/11/2022</b>	<b>16/12/2022 9 h 30</b>
<b>Assistant Ingénieur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement</li> <li>• BOE non titularisation</li> <li>• Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles</li> </ul>	<b>14/11/2022</b>	<b>14/11/2022</b>	<b>16/12/2022 14 h</b>

<sup>2</sup> Crep : Compte rendu d'évaluation professionnelle

## IV. Calendrier prévisionnel 2022 de gestion de la filière ITRF

CORPS	CAMPAGNES DE TITULARISATION POUR LES AGENTS TITULARISABLES  DATE DE RETOUR DES RAPPORTS DE STAGE À DGRH C2-2	CAMPAGNE ANNUELLE D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE  DATE DE RETOUR DES COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS À DGRH C2-2
<b>Technicien de recherche et formation</b>	<b>05/09/2022</b>	<b>Dès clôture de la campagne d'évaluation menée par l'établissement</b>
<b>Ingénieur de recherche</b>	<b>14/11/2022</b>	
<b>Ingénieur d'études</b>		
<b>Assistant Ingénieur</b>		

## Annexe C12P - Calendrier prévisionnel 2022 de la filière PTP

### I. Calendrier prévisionnel 2022 des opérations de promotion de la filière technique et pédagogique

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

PRINTEMPS 2022	AUTOMNE 2022
<p><b>Listes d'aptitude 2022 d'accès aux corps PS, CEPJ et CTPS</b></p> <p>Le dossier devra être transmis au bureau C2-4 au plus tard le 29 avril 2022.</p> <p style="text-align: center;"><b>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX LISTES D'APTITUDE 2022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>À compter du 17 juin 2022</b></p> <p><b>Attribution des bonifications d'ancienneté des corps PS, CEPJ et CTPS</b></p> <p>Les listes des éligibles seront transmises à compter du 17 janvier 2022.</p> <p>Les tableaux complétés devront être renvoyés au bureau C2-4 au plus tard le 29 avril 2022.</p>	<p><b>Tableaux d'avancement 2022</b> pour les grades suivants :</p> <p><b>Échelon Spécial de la classe exceptionnelle PS et CEPJ</b></p> <p>Transmission de la liste des éligibles au plus tard le 13 mai 2022.</p> <p>Le dossier devra être retourné, pour l'ensemble des personnes éligibles, au bureau C2-4 pour le 30 juin 2022.</p> <p><b>Classe exceptionnelle PS, CEPJ et CTPS</b></p> <p>Envoi des listes des agents remplissant les conditions statutaires au plus tard le 18 février 2022.</p> <p>Le dossier devra être retourné par les autorités hiérarchiques à la DGRH, bureau C2-4 pour le 30 juin 2022.</p> <p><b>Hors classe PS, CEPJ et CTPS</b></p> <p>Transmission des listes pour vérification au plus tard le 18 février 2022.</p> <p>Les tableaux vérifiés devront être renvoyés au bureau C2-4 au plus tard le 30 juin 2022.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT 2022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>À compter du 15 novembre 2022</b></p>

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière PTP sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :

<https://www.education.gouv.fr/promotions-et-mutations-des-personnels-techniques-et-pedagogiques-309437>

## II. Calendrier prévisionnel 2022 des commissions administratives paritaires nationales de la filière technique et pédagogique

	DATES PRÉVISIONNELLES DES CAPN		
	PS	CEPJ	CTPS
• Renouvellement de stage, non titularisation, licenciement	<b>27/06/2022</b> 9 h 30	<b>29/06/2022</b> 9 h 30	<b>30/06/2022</b> 9 h 30
• BOE titularisation		<b>24/11/2022</b> 14 h 30	
• Recours sur les rendez-vous de carrière	<b>10/05/2022</b> 14 h 30	<b>12/05/2022</b> 14 h 30	<b>17/05/2022</b> 14 h 30

## III. Calendrier prévisionnel 2022 des opérations des rendez-vous de carrière de la filière technique et pédagogique

Transmission de la liste des éligibles au plus tard le 17 juin 2022.

### **Destinataires des documents au sein du bureau DGRH C2-4 :**

- Dossier liste d'aptitude des CTPS et des CEPJ : [vincent.godet@education.gouv.fr](mailto:vincent.godet@education.gouv.fr)
- Dossier liste d'aptitude des PS : [marie-line.avinel@education.gouv.fr](mailto:marie-line.avinel@education.gouv.fr)
- Tableau complété des bonifications d'ancienneté des CTPS et des CEPJ : [vincent.godet@education.gouv.fr](mailto:vincent.godet@education.gouv.fr)
- Tableau complété des bonifications d'ancienneté des PS : [nathalie.han@education.gouv.fr](mailto:nathalie.han@education.gouv.fr)
- Dossier échelon spécial de la classe exceptionnelle des PS : [marie-line.avinel@education.gouv.fr](mailto:marie-line.avinel@education.gouv.fr)
- Dossier échelon spécial de la classe exceptionnelle des CEPJ : [vincent.godet@education.gouv.fr](mailto:vincent.godet@education.gouv.fr)

- Dossier classe exceptionnelle des CTPS et des CEPJ :  
[vincent.godet@education.gouv.fr](mailto:vincent.godet@education.gouv.fr)
- Dossier classe exceptionnelle des PS : [nathalie.han@education.gouv.fr](mailto:nathalie.han@education.gouv.fr)
- Tableau complété de la hors classe des CTPS et des CEPJ :  
[vincent.godet@education.gouv.fr](mailto:vincent.godet@education.gouv.fr)
- Tableau complété de la hors classe des PS : [nathalie.han@education.gouv.fr](mailto:nathalie.han@education.gouv.fr)